

**1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise**Appellation commerciale: **Elgraph® Premium Grade**

Utilisation de l'Elgraph: Matière première pour les aciéries et les fonderies.

Adresse/Téléphone: **Elkem Carbon AS**  
P.O. Box 8040, Vaagsbygd  
NO-4675 Kristiansand, Norway  
Telephone: +4738017000  
Telefax: +4738017492  
<http://www.elkem.com>e-mail: [carbon.sales@elkem.no](mailto:carbon.sales@elkem.no)Personne à contacter: B. Sundby Håland, e-mail: [bente.sundby-haland@elkem.no](mailto:bente.sundby-haland@elkem.no)  
Stian Madshus, e-mail: [stian.madshus@elkem.no](mailto:stian.madshus@elkem.no)

Téléphone d'urgence: Sans objet

**2. Identification des dangers**Le produit ne présente pas de danger pour la santé, l'environnement ou la sécurité s'il est bien stocké et manipulé.  
Voir section 7.

Classification du produit et étiquetage: Ne passe pas à la classification selon les:

- Directive 67/548/CEE du Conseil
- Règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil

**3. Composition/informations sur les composants**Composition: Poids %  
Coke de pétrole électriquement calciné: 100CAS N °: 64743-05-1  
EINECS N °: 265-210-9

#### 4. Premiers secours

**INHALATION:** Encas d'irritation due à la poussière : respirer de l'air frais. Encas de trouble persistant : voir un médecin.

#### CONTACT

**AVEC LA PEAU:** Laver avec de l'eau et du savon.

**YEUX:** Rincer avec de l'eau ou une solution. Contacter un médecin si l'irritation persiste.

**INGESTION:** Evacuer la victime hors de la zone polluée. Voir INHALATION.

#### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyen d'extinction: eau pulvérisée (brouillard), CO<sub>2</sub>.

Le produit est stable à des températures jusqu'à 500 °C. Pendant la combustion, le produit libère de petites quantités de dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>).

#### 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Les matières sous forme de poussière sont rassemblées dans des conteneurs prévus à cet effet. Éviter les opérations qui provoquent la formation de poussière. Les résidus peuvent être déposés auprès des incinérateurs officiels.

#### 7. Manipulation et stockage

Manipulation:

Éviter les opérations qui provoquent la formation de poussière. Éviter l'inhalation de poussière (Voir section 8). Éviter les sources d'inflammation (par exemple, la soudure) dans les zones à forte concentration de poussière.

Stockage:

Garder à sec dans des conteneurs fermés, citernes ou big bags fermés hermétiquement.

#### 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Assurer une bonne ventilation. Utiliser une protection respiratoire autorisée avec filtrage comme prévu par la norme EN-149 FFP2 ou équivalente dans les zones avec ventilation insuffisante. Protection des yeux, moyens de rangement des yeux et gants de protection.

##### A) Contrôle de l'exposition professionnelle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (Institut National de Recherche et de Sécurité, 2008)

	VME		VLE		Observations
	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	
Poussière totale	-	10	-	-	-
Poussière alvéolaire	-	5	-	-	-

##### B) Contrôle de l'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 6, 7 et 12

Valeur limite et valeur cible aux PM<sub>10</sub> et PM<sub>2,5</sub> (Directive 2008/50/CE):

	Période considérée	Valeur limite	By date
PM <sub>10</sub>	24 heures	50 µg/m <sup>3</sup> ★	1 Janvier 2005
PM <sub>10</sub>	année civile	40 µg/m <sup>3</sup>	1 Janvier 2005
		<b>Valeur cible</b>	
PM <sub>2,5</sub>	année civile	25 µg/m <sup>3</sup>	1 Janvier 2010
		<b>Valeur limite</b>	
PM <sub>2,5</sub>	année civile	25 µg/m <sup>3</sup>	1 Janvier 2015

★ à ne pas dépasser plus de 35 fois par année civile

## 9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	: Les grains.
Couleur	: Noir.
Odeur	: Aucune
Solubilité (eau)	: Insoluble/difficilement soluble
Solubilité (solvants organiques)	: Insoluble/difficilement soluble
Conductivité ( $\Omega$ )	: 150–300
Densité ( $\text{kg/m}^3$ )	: 1900–2100

## 10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter:

-

Matières à éviter:

-

Produits de décomposition dangereux:

Pendant la combustion, le produit libère de petites quantités de dioxyde de soufre ( $\text{SO}_2$ ).

## 11. Informations toxicologiques

### Urgences:

Inhalation: La poussière finement répartie peut irriter et assécher les muqueuses.

Peau: La poussière peut irriter la peau.

Yeux: La poussière peut irriter et dessécher.

Absorption: La poussière peut irriter et dessécher les muqueuses.

### Effets chroniques:

La manipulation qui provoque la génération de poussières dans l'air peut entraîner, après une exposition de plusieurs années, la pneumoconiose.

## 12. Informations écologiques

Ce produit n'est pas caractérisé comme étant dangereux pour l'environnement.

MOBILITE: Immobile lorsqu'il se trouve dans un environnement normal.

CONSTANCE: Sans conséquence pour les substances organiques.

BIO-ACCUMULATION: Sans conséquence, en raison de son faible changement et de son utilisation non-dispersive.

ECO-TOXICITE:  $\text{LC}_{50}/\text{LD}_{50}$ : non déterminé. Peut avoir des conséquences pour les substances inorganiques et insolubles.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

Le produit doit être récupéré pour être recyclé chaque fois que cela est possible.

Le produit, sous sa forme au moment de la livraison, n'est pas considéré comme déchet dangereux, aux fins des décisions 2000/532/CE et 2001/118/CE de la Commission européenne.

Les restes et les déchets de ce produit doivent être éliminés selon la législation en vigueur et en accord avec les autorités compétentes.

#### 14. Informations relatives au transport

N °ONU	-
IMDG	Nonclassé.
ADR/RID	Nonclassé.
ICAO/IATA	Nonclassé.

---

#### 15. Informations réglementaires

Le texte de cette Fiche de Données de Sécurité est préparé en fonction de:

- Directive 67/548/CEE du Conseil
- Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).
- Règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

---

#### 16. Autres informations

Des références bibliographiques peuvent être obtenues sur demande auprès du fabricant.